



FICHE DE DONNEES DE SECURITE BUSNET ORANGE

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	BUSNET ORANGE
NO DE PRODUIT :	706
UTILISATION	Nettoyant de sol
DISTRIBUTEUR	Autosmart International Ltd Lynn Lane, Shenstone, nr Lichfield Staffordshire. WS14 0DH England www.autosmartinternational.com Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00) Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00) info@autosmartinternational.com
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE	Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs) Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00) Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour les yeux et la peau. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CLASSIFICATION Xi;R36/38. N;R51/53.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
HYDROXYDE DE SODIUM	215-185-5	1310-73-2	1-5%	C;R35
ORANGE TERPENE	232-433-8	8028-48-6	1-5%	Xi;R38. N;R50/53. R10.
PROPANE-2-OL	200-661-7	67-63-0	5-10%	F;R11 Xi;R36 R67

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

4 PREMIERS SECOURS

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Rincer le nez et la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

INGESTION

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Rincer soigneusement la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LA PEAU

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Rincer rapidement la peau avec beaucoup d'eau. Utiliser une lotion adéquate pour rétablir l'humidité de la peau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

CONTACT AVEC LES YEUX

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

BUSNET ORANGE**PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Éviter de respirer les vapeurs du feu. Se placer avec le dos contre le vent pour éviter les fumées.

RISQUES PARTICULIERS

Un feu créé : Oxydes de : Carbone. Azote.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES**

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas rejeter dans les environnements terrestres et aquatiques.

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Porter un équipement de protection approprié. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Laver soigneusement après la manipulation d'une fuite. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer le lieu avec beaucoup d'eau. Faire attention aux surfaces qui peuvent devenir glissantes. Déverser à l'égout si la réglementation locale le permet.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE**PRÉCAUTIONS D'USAGE**

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais. Entreposer dans le récipient original.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	Norme	VME - 8 hrs		VLE - 15 min		Remarques
HYDROXYDE DE SODIUM	VLEP		2 mg/m ³			
PROPANE-2-OL	VLEP			400 ppm	980 mg/m ³	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION**CONDITIONS D'UTILISATION**

Assurer l'accès à une douche oculaire.

MESURES D'INGÉNIEURIE

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne soit pas dépassée.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection en : Polychlorure de vinyle (PVC). Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité lunettes anti-éclaboussures pour éviter tout contact avec les yeux.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Assurer l'accès à une douche oculaire.

MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

BUSNET ORANGE

ASPECT	Gel coloré
COULEUR	Jaune
ODEUR	Odeur de citron
SOLUBILITÉ	Soluble dans l'eau.
DENSITÉ RELATIVE	1.000 20

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**STABILITÉ**

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter le contact avec les acides. Réagit fortement avec les acides concentrés et les hydrocarbures chlorés.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Ce produit a une faible toxicité. Seuls de grandes quantités peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine.

INHALATION

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

INGESTION

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

CONTACT AVEC LA PEAU

Irritant pour la peau.

CONTACT AVEC LES YEUX

Irritant pour les yeux.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**ÉCOTOXICITÉ**

Ce produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques, et qui peuvent avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique. Orange Terpene

Cas 5989-27-5/R50/53

LC50 33mg/l

DÉGRADABILITÉ

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**MÉTHODES D'ÉLIMINATION**

Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Sodium Oleate)		
NO. UN ROUTE	1719	N°CLASSIFICATION ADR	8
CLASSIFICATION ADR	Classe 8 - Matières corrosives.	GROUPE D'EMBALLAGE ADR	III
No. DE DANGER (ADR)	80	NO. D'ÉTIQUETTE ADR	8
CODE HAZCHEM	2R	NO CEFIC TEC(R)	80GC5-II+III
NO. CLASSE RID	8	GROUPE D'EMBALLAGE RID	III

BUSNET ORANGE

NO. UN MER	1719	CLASSE IMDG	8
NO. DE PAGE IMDG	78(vol 2)	GROUPE D'EMBALLAGE IMDG	III
EMS	F-A, S-B	MFAG	See Guide
POLLUANT MARIN	Non.	NO. UN, AIR	1719
CLASSE AIR	8	GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN	III

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

ÉTIQUETAGE



Irritant

Dangereux pour
l'environnement

PHRASES DE RISQUE

R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CONSEILS DE PRUDENCE

S24/25	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37	Porter des gants appropriés.
S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

16 AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cette matière doit seulement être manipulée par du personnel instruit.

DATE DE RÉVISION 04/11/2008

NO DE REV. /REEMPL. FDS 3

GÉNÉRÉE LE

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R38	Irritant pour la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.